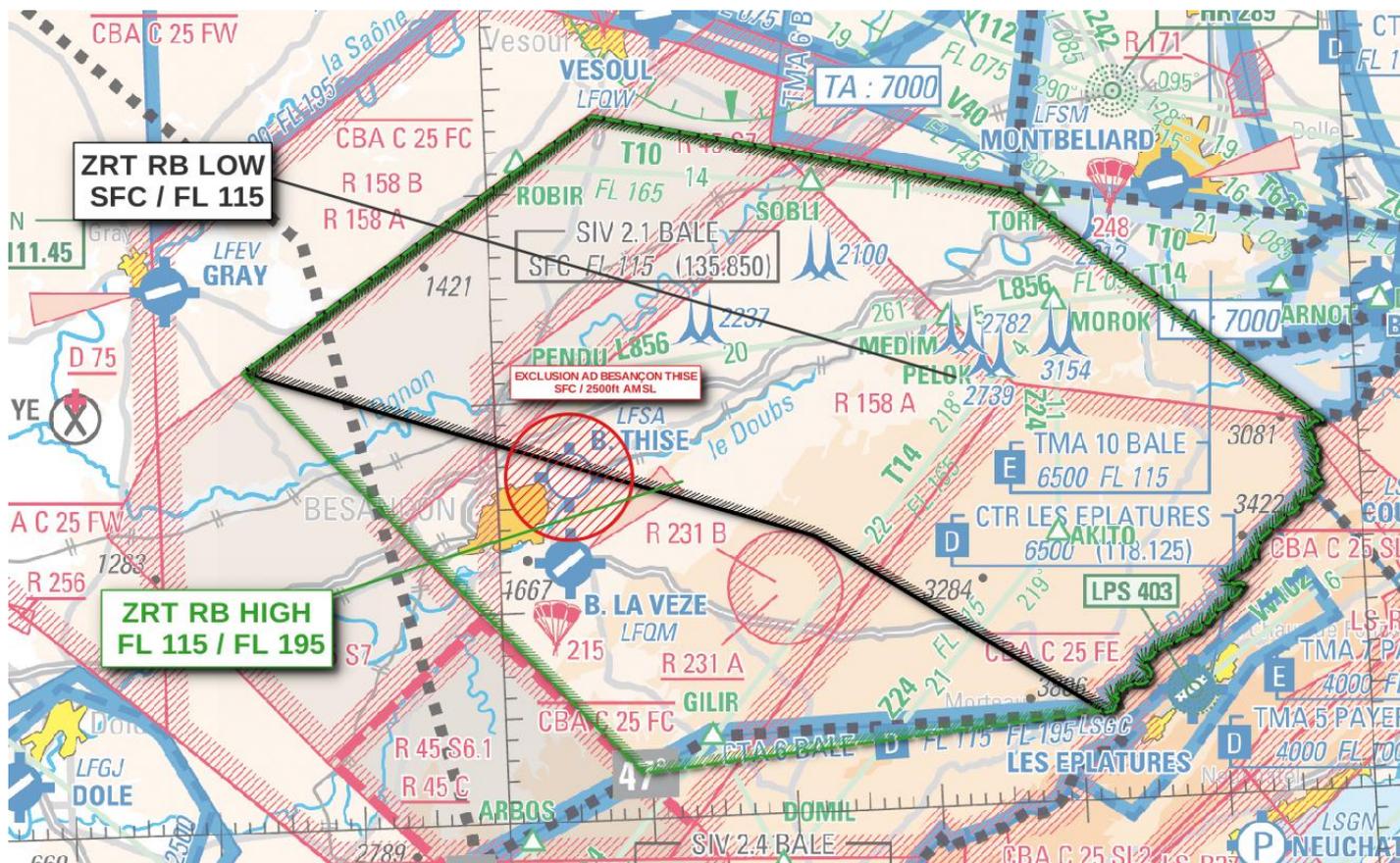


Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour l'exercice ROYAL-BLACKHAWK 2025 dans la région de Belfort et Besançon
Validité : Du mercredi 11 juin au mercredi 18 juin 2025

Lieu : FIR REIMS LFEE - AD : Besançon La Vèze LFQM, Besançon Thise LFSA, Montbéliard Courcelles LFSM, Belfort Chauz LFGG, Vesoul Frotey LFQW.

CE SUP AIP ANNULE ET REMPLACE LE SUP AIP 096/25

ZRT RB LOW et ZRT RB HIGH



Extrait carte SIA 1/1 000.000 - Edition 1-2025

ACTIVITE

Exercice régional mettant en œuvre des drones et des aéronefs de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

ZRT RB LOW et RB HIGH activables par NOTAM à J-2 :

- 11-13 juin : 0600 - 2159
- 16-18 juin : 1200 - 2159

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- BALE INFO : 130.900 MHz / 135.850 MHz
- LUXEUIL APP : 129.925 MHz
- RAKI (ou CDC de remplacement) : 119.700 MHz / 143.550 MHz / 317.500 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

CDC de Cinq Mars la Pile ou en cas d'indisponibilité technique le CDC de remplacement.

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire pendant les activités sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs autorisés après coordination auprès du gestionnaire,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre l'incendie, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

ZRT RB LOW et HIGH :

CAM : Les services du contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : Dans les parties de ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT RB LOW****Limites latérales**

47°21'55" N, 005°42'32" E
 47°13'10" N, 006°21'50" E
 47°04'13" N, 006°41'20" E
 frontière franco-suisse
 47°17'36" N, 006°57'33" E
 47°29'10" N, 006°36'50" E
 47°33'34" N, 006°07'30" E
 47°21'55" N, 005°42'32" E

A l'exclusion de la partie interférente d'un cercle de 3 NM de rayon centré sur
 47°16'25"N, 006°04'59"E (ARP LFSA) du sol à 2500ft AMSL

Limites verticales

SFC / FL 115

ZRT RB HIGH**Limites latérales**

47°21'55" N, 005°42'32" E
 47°02'10" N, 006°09'20" E
 47°04'13" N, 006°41'20" E
 frontière franco-suisse
 47°17'36" N, 006°57'33" E
 47°29'10" N, 006°36'50" E
 47°33'34" N, 006°07'30" E
 47°21'55" N, 005°42'32" E

Limites verticales

FL 115 / FL 195

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

L'utilisation des voies aériennes L856, T14, Z24 et le tronçon de la voie aérienne T10 entre ROBIR et TORPA seront soumis à coordination avec l'organisme gestionnaire lors de l'activation de la ZRT ROYAL BLACKHAWK HIGH.

Les zones LF-R 231 B, LF-R 45 S7 Jura, EU-CBA 25 et LF-R 158 A et B Mirage 2000 NE seront activables au profit de l'exercice conformément à l'AIP.

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'activité :**

1^{er} Régiment d'Artillerie/C3D :
 Tél. : 03.84.57.53.69

COMALAT section espaces aériens :
 Tél. : 01.73.95.22.83 / 84

Pendant l'activité :

DIREX - Cellule 3D :
 06.95.00.56.22 (P1)
 06.03.11.31.13 (P2)
 06.75.16.12.59 (P3)

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq-Mars-La Pile
 Tél : 02.45.34.15.67 (chef contrôleur).

En cas de plan de remplacement :
Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan
 Tél : 05.58.06.84.51 (Chef contrôleur).